

**ORDRE DU JOUR MODIFIE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

I. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

II. ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration - Collège Auguste Renoir.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

IV. INTERCOMMUNALITE

a) Approbations des rapports, année 2017, concernant :

- l'activité de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine,
- la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

b) Approbation du rapport, année 2018, concernant :

- la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) institué entre l'EPT « Boucle Bord de Seine » et ses Communes membres.

V. FINANCES, SUBVENTIONS ET MARCHES PUBLICS

A - FINANCES

- a) Décision Modificative budgétaire n° 1 du Budget Principal de la Ville et du Budget annexe des Parcs de Stationnement au titre de l'année 2018.
- b) Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget pour la Ville et le Parc de Stationnement.
- c) Fixation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2018 versé à l'EPT « Boucle Nord de Seine ».
- d) Garantie d'emprunt accordée à l'institution Sainte-Geneviève pour le projet immobilier « Sainte Geneviève 2020 »

B - SUBVENTIONS

SUBVENTIONS : VIE ASSOCIATIVE

- a) Attribution pour 2019 à certaines associations sous convention pluriannuelle d'objectifs d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2019 plafonné à 15 % de la subvention de fonctionnement 2018.

SUBVENTIONS : POLITIQUE DE LA VILLE

- b) Attribution de subventions dans le cadre du dispositif « FILH ALLO PROJET » à divers porteurs de projets au titre de l'année 2018.

C - MARCHES PUBLICS

Communication de la liste des marchés publics et des avenants passés entre le 18 octobre 2018 et le 14 novembre 2018 par la Ville d'Asnières-sur-Seine.

VI. URBANISME

AMENAGEMENT & GRANDS PROJETS

QUARTIER DE SEINE EST - ZAC PSA

- a) Approbation de la convention tripartite de participation à la réalisation d'équipements publics communaux entre la Ville d'Asnières-sur-Seine, la Société NEXIVILLE 2, aménageur, et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC PSA.
- b) Changement de dénomination de la voie publique située en limite communale rue des Caboeufs « prolongée » en rue des Caboeufs.

QUARTIER DE SEINE OUEST - ZAC PARC D'AFFAIRES

- c) Approbation de la convention tripartite relative aux relations financières entre l'aménageur de la ZAC PARC D'AFFAIRES, la Ville d'Asnières-sur-Seine, Collectivité tiers à la concession d'aménagement, et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine.

STM

- d) Délibération modificative concernant la cession des parcelles M 71, 72, 73, 75, 185 et 189 sises 70 rue du Ménil / rue du Fossé de l'Aumône à Asnières-sur-Seine.

VOISIN BEURIER

- e) Acquisition des parcelles sises 1-7 rue Voisin et 2-4 Villa Beurier, cadastrées R 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28 et 132, auprès de l'EPFIF en vue d'une opération de valorisation du site Voisin-Beurier dans le quartier Voltaire.
- f) Cession des parcelles sises 1-7 rue Voisin et 2-6 Villa Beurier, cadastrées R 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30 et 132, à ARCHE PROMOTION en vue d'une opération de valorisation du secteur Voisin-Beurier dans le quartier Voltaire.

PATRIMOINE VILLE

- g) Cession d'un appartement (lot 12) sis 27 rue des Bas à Asnières-sur-Seine.
- h) Cession d'un appartement (lots 24 et 26) sis 3 boulevard Voltaire à Asnières-sur-Seine.

URBANISME & RENOUVELLEMENT URBAIN

HAUTS D'ASNIERES

- i) Approbation de la convention tripartite relative aux relations financières entre l'aménageur CITALIOS, la Ville d'Asnières-sur-Seine, Collectivité tiers à la concession d'aménagement, et l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine.
- j) Réitération de la désaffectation et du déclassement des parcelles d'origine appartenant au domaine public dont sont issues les parcelles composant les lots A1 et A2 dans le quartier Coubertin en vue de leur vente à la Société LINKCITY.
- k) Signature d'un protocole d'accord sur les modalités de réalisation et de prise en charge de la dépollution des parcelles communales B n° 204 et B n° 252 sises 36 rue Henri Poincaré à Asnières-sur-Seine cédées à l'association Foncière Logement.

VII. VOIRIE

- a) Approbations et autorisations de signatures de conventions avec la Ville d'Asnières-sur-Seine relatives :
 - à l'enfouissement des réseaux de communication électronique avec le SIPPAREC avenue de la Cigale, rue des Marronniers, rue Paul Gillet, rue Saint-Augustin, avenue Teissonnière, avenue de la Lauzière, Villa des Basses-Bruyères à Asnières-sur-Seine avec l'opérateur :
 - NC NUMERICABLE,
 - ORANGE.
 - à l'adhésion avec Bruitparif et désignation des représentants de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de cette association,

- au dévoiement des réseaux pour les travaux de démolition, reconstruction de la halle du marché de la place des Victoires et création d'un parking souterrain avec FREE,
- l'extension du réseau de distribution d'énergie de la société ENEDIS – Villa Beurier – avenue Gabriel Péri – rue Voisin et 22 rue Picquart à Asnières-sur-Seine,
- au déplacement du transformateur rue du Ménil à Asnières-sur-Seine avec la société ENEDIS.

b) Approbation du Règlement de Voirie Communal.

VIII. EDUCATION - ENFANCE

Signature avec le défenseur des droits d'une convention nationale de partenariat avec « les jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants ».

IX. COMMUNICATION DU MAIRE SUR LES RAPPORTS FINANCIERS ET D'ACTIVITE 2017 DES SERVICES DELEGUES POUR :

- a) les chambres funéraires, les crématoriums et les pompes funèbres
(**SIFUREP**),
- b) le cinéma l'Alcazar
(**LES ECRANS INDEPENDANTS**)
- c) la gestion des marchés d'approvisionnement
(**LES COMPTOIRS DES MARCHES**),
- d) la restauration scolaire
(**SOGERES RESTAURATION**)
- e) la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants Tom Pouce
(**LES PETITS CHAPERONS ROUGES**)
- f) l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés
(**SOCIETE NOUVELLE CENTRALE DE DEPANNAGE ET DE REMORQUAGE**),
- g) l'exploitation du stationnement payant
(**INDIGO PARK**),
- h) la conception, la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain de l'Hôtel de Ville (**URBIS PARK / S.P.H.VA**).
- i) le gaz et l'électricité en Ile-de-France
(**SIGEIF**),
- j) l'électricité et les réseaux de communication
(**SIPPEREC**),
- k) le service public d'automobiles et de vélos électriques en libre-service
(**SYNDICAT AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE**).

X. COMMUNICATION DU MAIRE SUR LA LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

XI. QUESTIONS ORALES

*
* *
*